



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU VAL DE MARNE

ELECTION DES REPRESENTANTS AU PARLEMENT EUROPEEN DU 25 MAI 2014

FICHE RELATIVE AUX MODALITES DE LIVRAISON DES DOCUMENTS DE PROPAGANDE ELECTORALE PAR LES LISTES CANDIDATES

Quantités maxima admises à remboursement :

Nombre d'électeurs	Nombre de bureaux de vote	Nombre d'emplacements d'affichage	Bulletins de vote	Circulaires	Grandes affiches	Petites affiches
			<i>format fixe</i> 148 x 210 mm	<i>format fixe</i> 210 x 297 mm	<i>Format maximal</i> 594 x 841 mm	<i>Format maximal</i> 297 x 420 mm
795 068	803	613	1 749 100	834 800	1 226	1 226

Adresse de livraison : **KOBA GLOBAL SERVICES**
Route de Neuilly sous Clermont
60290 RANTIGNY

Date et heure limites de livraison : **13 mai 2014 à 18 heures au plus tard**

Horaires de livraison : *le 7 mai 2014 : 7h00-17h00*
A partir du 8 Mai 2014 : 24h/24

Conditions de livraison :

Palette 80*120 cm ;

Une seule référence par palette ;

Séparateur à l'aide de macule par étage ;

Ne pas mettre les documents en carton, sous blister ou avec cerclage ;

Indiquer impérativement :

Nom de la préfecture ;

Fiche d'identification de la palette avec le titre de la liste , le nom du candidat tête de liste , la nature et le nombre de documents figurant sur la palette ;

Filmage correct de la palette afin d'assurer le maintien des documents lors du transport ;

Bon de livraison reprenant tout le détail de la livraison, à savoir nombre de palettes, nature et nombre de documents, titre de la liste, nom du candidat tête de liste.

S'agissant de la moitié des bulletins de vote destinés aux mairies pour le jour du scrutin, ils devront être conditionnés par paquet de 500 séparés par un séparateur dans des cartons normés de 5 000 bulletins avec indication sur chaque carton du titre de la liste, du nom du candidat tête de liste et de la mention « bulletins destinés aux mairies »